
Renvoi au comité de commerce et à la commission chargée de reviser la loi sur les émigrés de la lettre des administrateurs du district de Marseille qui demandant des éclaircissements, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de commerce et à la commission chargée de reviser la loi sur les émigrés de la lettre des administrateurs du district de Marseille qui demandant des éclaircissements, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38742_t1_0470_0000_25;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Elle n'est donc plus, cette féroce Autrichienne dont chaque heure d'existence fut marquée par un forfait; cette tigresse altérée du sang des Français, qui épuisa tous les moyens pour le faire couler; cette Médée nouvelle, cette autre Messaline dont le cœur corrompu renfermait le germe fécond de tous les crimes. Périssent à jamais sa mémoire exécrable.

« Ils ont passé aussi ces fédéralistes infâmes, dont la devise était celle des tyrans : *diviser pour régner*. Ils ont osé croire qu'un peuple magnanime, qu'un peuple qui adore la liberté deviendrait l'instrument et la victime de leurs intrigues. Ils se sont trompés, les scélérats, et leurs têtes criminelles ont été frappées du glaive redoutable.

Un monstre d'une espèce nouvelle les a suivis de près, le Python de la Révolution, ce reptile hideux, dont les veines roulaient le venin au lieu de sang, vint aussi de succomber sous la hache fatale.

« La vie de d'Orléans est l'Encyclopédie de tous les crimes, et son nom l'horreur de tous les Français, l'opprobre de tous les parti. Il outrage successivement les qualités de fils, de citoyen, d'époux et de père, il ne feignit même point d'être l'amant de l'égalité que pour lui faire une guerre implacable et secrète. Il voulut être roi, il sacrifia tout au désir du diadème, mais aussi inepte qu'ambitieux, les 60 millions qu'il sema pour arriver au trône l'ont conduit droit à l'échafaud.

Si tant de monstres ont expié leurs forfaits, c'est à vous, sages législateurs, c'est à votre courage énergique que la liberté doit sa vengeance. Continuez, la reconnaissance d'un peuple généreux sera votre récompense.

« Montagne sainte, vrai Dieu des Français, lance tes foudres redoutables sur tous nos ennemis, qu'ils périssent... que ton nom seul glace d'effroi les nombreuses cohortes des tyrans, et que, purgé de leur présence, le sol de la liberté devienne aussi pur qu'en sortant des mains de son auteur.

« Rozoy, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

LUCUYER, président; PAMAILLE, secrétaire; PELLENER, secrétaire.

Adresse de la Société républicaine de Boulay, par laquelle elle félicite la Convention d'avoir purgé son sein des monstres qui la déshonoraient, et d'avoir délivré la France du honteux esclavage sous le joug duquel elle était avilie (1).

A la suite de cette adresse, le citoyen Ducros, chirurgien aide-major à l'armée de la Moselle, dénonce plusieurs particuliers comme fauteurs de son arrestation.

Insertion au « Bulletin », mention honorable et renvoi au comité de sûreté générale, pour ce qui regarde le citoyen Ducros (2).

Les administrateurs du district de Marseille écrivent à la Convention, relativement à la loi sur les émigrés, et demandent des éclaircissements touchant plusieurs négociants regardés comme tels.

Renvoyé au comité de commerce et à la commission chargée de reviser la loi sur les émigrés (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Les autorités constituées de Marseille écrivent qu'elles comptent dans leur arrondissement jusqu'à 800 émigrés, dont 120 négociants fabricants et marchands qui ont des fonds considérables dans le commerce. Elles en demandent le recouvrement.

Cette pétition est renvoyée aux comités réunis de commerce et des finances, auxquels sera adjointe la Commission chargée de reviser la loi sur les émigrés.

Le citoyen Duport, notaire public, demeurant à Saint-Martin-de-Fresne, (Saint-Martin-du-Fresne), fait don à la République de la finance de son ci-devant office de notaire.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les administrateurs du district de Nantua écrivent que le citoyen Duport, notaire à Saint-Martin-du-Fresne, fait don à la République de la finance de son ci-devant office.

Mention honorable.

Le conseil général de la commune du Sap donne à la Convention nationale les détails des cérémonies qui ont été observées pour faire disparaître de leur église tous les saints et saintes, et leur remplacement par plusieurs grands hommes, tels que Voltaire, Rousseau et Franklin.

Mention honorable, insertion au Bulletin (5).

Suit la lettre du conseil général de la commune du Sap (6).

Le conseil général de la commune du Sap, à la Convention nationale.

Législateurs,

« La Société des sans-culottes du Sap, dont le but philosophique est d'extirper tout ce que le fanatisme a inventé, a fait une pétition pour faire disparaître de l'église tous les saints et de les faire remplacer par le buste des grands hommes.

« Le conseil général a pris la pétition en considération; saint Pierre, saint Paul, la sainte Vierge, saint Roch, son chien et C^{te} ont été descendus et enlevés. Les bustes de Rousseau, Voltaire et Franklin ont été placés sur l'autel de la Raison; ils y ont été apportés en pompe,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.

(2) *Journal de Perlet* (n° 450, séance du 25 frimaire an II, p. 121).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.

(4) *Bulletin de la Convention*, du 5^e jour de la 3^e decade du 3^e mois de l'an II (dimanche 25 décembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.

(6) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.

(2) *Ibid.*